



46 rue Jules Lefebvre BP 90429
80 004 Amiens Cedex 1
☎ 03. 22.89.66.40
📠 03.22.95.16.81
@ adantin@somme.fff.fr

COMMISSION FEMININE

RASSEMBLEMENT DES JOUEUSES U13 FEMININE

LIEU : TALMAS

DATE : Mercredi 22 septembre 2021

RDV à 13h45

JOUEUSES U13F CONVOQUEES

Club(nom)	Nom Prénom
U.S. ABBEVILLE	MATHE KLARYS
USOAS	DACHEZ JUSTINE - GARNIER LILOU
A.S. 2 A	DELARUE JADE
AMIENS SPORTING CLUB FOOTBALL	BAH MARYAME - HOUMIR JIHANE - WARGNIER SHEYMA - THORET LEA
L'AUXILOISE	REI EMMY
F.C BLANGY TRONVILLE	PERET JADE
AM. ANCIENS ELEVES CHAULNES	BORGNON JEANNE - LECOT ROBIT SUZANNE
CONTY LOEUILLY SP.C.	DEPREZ EMMA
U.S. CORBIE	NOEL LILLY - DRISSI ZAINA
F.C. ESTREES MONS	POTEL LEANE
U. S. NIBAS FRESSENNEVILLE	QUENNEHEN MAEVA - CAILLOT CHARLOTTE
A.S. GAMACHES	LANNEL ROMANE
A.S. HOUTVILLERS OUVILLE	MACCREZ MAELYNE
AVENIR DE L'ETOILE	HIELE MANON
E.S. CHEMINOTS LONGUEAU	DADA FOLASHADE - JOLY LOUISON - DELHOMMELLE LISON - NOWACKI CONTOUR ZOE - TORRES MAELYS - DELAMARE EMMA
U.S. C. DE MOISLAINS F.	SERY CLEMENCE - MONFLIER INANO - TEMBOURET YZEA
ENT.C.A.F.C. PERONNE	PAUX FAUSTINE - CAGNARD EMMA
S.C. PONT REMY	LEQUIBAIN LINE
A.S. MUNICIPALE RIVERY	NICOLAS GAYRAL LEA
U.S. SAILLY SAILLISEL	DACHY ELODIE - GARATE SOHANE
ENT.S. SAINS ST-FUSCIEN	DELANNOY ZOE - FROMENT ZOE
R.C. SALOUEL	PIAU NAISSE

ATTENTION : PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE pour les accompagnateurs majeurs

ENCADREMENT	Commission Féminines
--------------------	----------------------

En cas d'indisponibilité, prévenir Angélique DANTIN (adantin@somme.fff.fr / 03 22 89 80 20 / 06 79 46 75 18)

Destinataires : Clubs, Encadrements, P. TRANQUILLE (Président du District), Pt Commission Technique, P. Fouré

ARTICLE 141 des Règlements Particuliers de la Ligue des Hauts de France :

2 - Il est tenu de répondre aux convocations adressées par l'intermédiaire de son club et d'observer les directives qui lui sont données.

a) S'il est malade ou empêché, il doit, dès qu'il est dans l'impossibilité de se rendre à la convocation qui lui est adressée, avertir personnellement ou par l'intermédiaire de son club, le responsable de la sélection concernée. S'il le juge utile, ce dernier alerte le médecin fédéral régional et le charge de s'assurer, par tous les moyens, sur l'état de santé du joueur et de lui en rendre compte.

En l'absence de cette procédure ou en cas de maintien de la convocation, le joueur est automatiquement suspendu pour la première rencontre officielle qui suit la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant d'avoir purgé sa suspension.

b) Si son absence est consécutive à un autre motif, il est automatiquement suspendu pour les deux premières rencontres officielles qui suivent la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant la fin de la suspension.

CHAQUE JOUEUSE DEVRA:	
<ul style="list-style-type: none">• Se munir de l'équipement sportif de son club d'origine	<ul style="list-style-type: none">• Présenter sa Fiche individuelle
<ul style="list-style-type: none">• Présenter avec un masque	<ul style="list-style-type: none">• Avoir sa gourde ou bouteille d'eau personnelle
<ul style="list-style-type: none">• Avoir des chaussures adaptées en fonction des terrains	<ul style="list-style-type: none">• se présenter en tenue
<ul style="list-style-type: none">• respecter les protocoles sanitaires	<ul style="list-style-type: none">•